

n°94

Juin 2016

SYLVINFO

Champagne-Ardenne

Sommaire

- 1 **Éditorial**
- 2 **Moins de numéros cadastraux grâce à un simple courrier**
- 3 **Mon expérience de terrain pour participer à la collecte d'indicateurs de changement écologique**
- 4 **Hommage à Gilles Clémendot Marché des forêts**
- 5 **Élections 2017 des conseillers de CRPF**
- 6 **Fogefor du 2^{ème} semestre 2016**
- 7 **Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne**
- 8 **Bilan de la collecte « 20 ans-20 tonnes »**
- 9 **Projet de charte forestière de territoire pour le PNR de la Forêt d'Orient - DYNAMIC Bois 2016**
- 10 **Journée de la forêt privée à Colmar**
- 11 **Peau neuve à la Maison Régionale de la Forêt et du Bois**
- 12 **Brèves**

Editorial

Cap au Grand Est

Le renouvellement des conseillers dans les délégations régionales du Centre National de la Propriété Forestière se déroulera en février et mars 2017. Les réformes successives dans la structuration du CNPF, puis dans l'organisation administrative des Régions, ont de quoi dérouter les propriétaires forestiers habitués à l'organisation initiale des Centres Régionaux de la Propriété Forestière dont ils plébiscitent l'action. Pour preuve, ils ont toujours été très nombreux à se mobiliser lors des élections de leurs représentants, faisant de cette élection professionnelle celle dont le taux de participation est le plus élevé en France, largement au-dessus de celui constaté pour les chambres d'agriculture ou les chambres de commerce par exemple.

Cette remarque n'est pas purement anecdotique. En participant massivement aux élections pour la désignation de leurs représentants, les propriétaires forestiers leur donnent une légitimité et une représentativité renforcées. Au moment où se préparent les grandes orientations de la politique forestière aussi bien au niveau national que régional, les forestiers privés veulent en effet être pleinement reconnus et écoutés. Ils doivent donc peser de tout leur poids dans l'élaboration des schémas à venir.

La région Grand Est devient le cadre territorial de la délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière, mais aussi plus généralement celui de tous les organismes de la filière bois. Cette nouvelle région s'inscrit clairement comme l'une des toutes premières régions forestières françaises en termes de surface et de capacité de production. Elle sera donc sollicitée pour participer fortement à la mobilisation de la ressource en bois. Mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix et sûrement pas au détriment de l'intérêt des propriétaires/producteurs, ni de l'intérêt général qui doit être préservé dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

Nos organismes de la forêt privée ont pris la mesure de ces enjeux et sont au travail pour se préparer à ce nouveau contexte, afin de répondre de la meilleure des façons aux défis qui attendent la forêt et les forestiers. En votant lors des élections de leurs conseillers, en adhérant aux syndicats, en participant aux sessions de formation et aux diverses journées d'information qui leur sont proposées, les propriétaires forestiers montrent leur volonté d'être des acteurs responsables. Alors, restons tous mobilisés !

Patrice Bonhomme

Président UFPCA

*Président du CRPF
de Champagne-Ardenne*

*"Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'Hommes compétents
au service des générations futures"*





Moins de numéros cadastraux grâce à un simple courrier

Un article paru dans le dernier numéro de « Bois et Forêt de Poitou-Charentes » peut intéresser les propriétaires forestiers de Champagne-Ardenne. Vous le trouverez ci-dessous.

En Poitou-Charentes, un propriétaire forestier possède en moyenne 4 parcelles cadastrales pour une surface totale d'environ 1,5 ha. Il est courant de rencontrer des propriétés très morcelées constituées de nombreuses parcelles contiguës qui forment ainsi un îlot. Il est alors possible de réduire le nombre de numéros cadastraux en fusionnant celles-ci. Cette démarche

volontaire permet d'obtenir des parcelles de surface plus intéressantes pour la gestion, la vente ou lors d'une succession. En effet, des petites parcelles sont parfois oubliées lors de la rédaction des actes.

Cette démarche est simple et gratuite. Le propriétaire doit remplir en 2 exemplaires le formulaire n° 6505 disponible auprès du service du cadastre. Cependant, plusieurs critères sont à respecter. Les parcelles doivent se situer sur la même commune, la même section cadastrale, le même lieu-dit. Elles doivent présenter des conditions de publications

identiques (toutes publiées ou toutes non-publiées au service de publicité foncière) et des conditions de statut juridique identiques (grevées d'aucune charge ou uniquement de servitudes). Elles doivent aussi relever du même compte de propriété. Par exemple, les parcelles appartenant en bien propre au conjoint ne pourront pas être fusionnées avec celles appartenant au couple.

Ce changement est effectif après enregistrement aux hypothèques et confirmation des nouveaux numéros par courrier. Il est impératif de conserver ce document qui sera utile au notaire afin de retracer l'historique de la propriété pour les futures mutations. Ces modifications seront consultables sur le site internet du cadastre selon un délai variant de 1 à 6 mois en fonction des départements.

Si le regroupement de parcelles cadastrales est gratuit, la division de celles-ci dans le cadre d'une succession ou d'une vente nécessitera l'intervention, d'un géomètre afin d'établir un document d'arpentage. Dans cet exemple 6 parcelles ont été regroupées sous un seul numéro.

E. Mercier - D. Lenoir
CRPF Poitou-Charentes

Avant regroupement



Dans cet exemple 6 parcelles ont été regroupées sous un seul numéro

Après regroupement



Les frais de Notaire en forte baisse pendant 2 ans !



La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques avait institué plusieurs mesures destinées à résoudre le morcellement forestier, dont une afférente à la réduction des frais de Notaire.

Un arrêté est ainsi paru au Journal Officiel le 28 février dernier instituant cette réduction pour tous les actes qui n'ont pas reçu d'engagement par acompte au 1^{er} mai 2016.

Désormais, les frais du Notaire se-

ront plafonnés à 10 % du montant de la transaction.

Le régime de droit commun (toutes les autres taxes revenant à l'État ou au département) s'applique toujours à hauteur de 5,70 %.

Cette mesure est prévue pour 2 ans.

Les Notaires désapprouvent, et certains menacent déjà de ne pas traiter certains actes portant sur des montants très faibles. En tous cas de ne pas en faire leur priorité...

Mon expérience de terrain pour participer à la collecte d'indicateurs de changement écologique

L'équilibre forêt-gibier consiste à rendre compatibles la présence durable d'une faune sauvage riche et variée avec des activités sylvicoles pérennes et rentables en Champagne-Ardenne. C'est une problématique au centre des débats entre forestiers et acteurs du monde cynégétique.

Pour suivre l'évolution des populations d'ongulés sur le territoire, il existe une série d'outils. Parmi ceux-ci, les Indicateurs de Changement Écologique (ICE) fournissent des informations sur l'évolution du système « forêt-cervidés ». Ils sont répartis en 3 groupes : (I) – indicateurs d'abondance, (II) – indicateurs de performance, (III) – indicateurs de la pression sur le milieu.

La combinaison des 3 types d'indicateurs (abondance, performance et pression sur la flore) permet de suivre dans le temps l'état de l'équilibre forêt-gibier. 3 années de mesures sont en outre nécessaires pour débiter une interprétation de ces résultats. Les collecteurs de données sont des chasseurs et des forestiers. Dans le cadre de mes missions pour l'Observatoire champardennais (OCESC), j'ai pu participer aux relevés de 2 ICE : l'IKA (groupe I) et l'IC (groupe III).

Les Indices kilométriques d'abondance (IKA)

Nous, forestiers, sommes régulièrement invités par les fédérations de chasseurs pour participer aux IKA. Une soirée de comptage débute par



Photo N. Vanhove

IKA nocturne

un rendez-vous fixé à la tombée de la nuit et une organisation des équipes mixtes. Nous sommes 4 par véhicule : un conducteur, un scribe qui reporte sur une fiche et une carte les rencontres avec le gibier (cerfs ou biches, chevreuils, mais aussi sangliers, lapins, renards ou blaireaux), 1 observateur sur le siège arrière gauche, 1 autre à droite. Chaque observateur éclaire la campagne et la forêt à l'aide d'un phare portatif tenu perpendiculairement au véhicule en mouvement. Dans notre équipe, nous comptons 2 chasseurs et 2 personnes issues du monde forestier. Notre circuit prédéfini sera parcouru au minimum 4 nuits du mois de mars, à heure fixe. Cette nuit-là, nous avons dénombré une vingtaine de cerfs, une quarantaine de chevreuils, ainsi que quelques blaireaux, renards et lapins.

La participation à un IKA, c'est l'occasion d'observer beaucoup d'animaux en un court laps de temps. La mixité des équipages (forestiers et chasseurs) instaure un climat de confiance et de coopération : les chiffres sont objectifs et consensuels.

L'Indice de consommation (IC)

Cet indice, appelé couramment « IC » par les forestiers, traduit les variations de la pression exercée par les ongulés sur la flore lignifiée d'un massif forestier donné et permet ainsi de définir la relation entre la population et son environnement. La période de relevé idéale se situe début mars, juste après la saison de chasse et au début de la période de végétation, avant le débournement des arbres. Une saison souvent fraîche et humide...

Je participe au dispositif Argonne nord, constitué de 81 points à faire en équipe de 2 personnes, mais la plupart des opérateurs travaillent seuls. Chaque opérateur dispose d'une grille de points sur lesquels il doit se rendre à l'aide d'un GPS.



Un forestier effectue des relevés IC sur une placette

Photo H. Feuilly - UFPCA

Une fois la placette trouvée (au milieu de ronces, après la traversée d'une demi-douzaine de tranchées et de 2 chablis), la placette d'1 m² est passée au peigne fin : nous dénombrons et identifions le nombre d'espèces de végétaux ligneux et semi-ligneux (ronces, framboisier, semis de chêne et de noisetier, ...) et prenons note de la consommation exercée par les ongulés sur chacune des espèces rencontrées (0 = non consommé, 1 = consommé).

Les acteurs du monde cynégétique, mais aussi les propriétaires forestiers et les gestionnaires sont invités par les forestiers sur ces dispositifs, afin de partager les informations et de développer la coopération. Parfois, les relevés sont un peu physiques (distance entre 2 points, dénivelée, obstacles) mais ça en vaut la peine : sur les massifs où nous avons 3 années de recul, on distingue des évolutions.

Quid des données collectées ?

Grâce au cumul des données collectées depuis plusieurs années, les résultats sont interprétables sur certains massifs. Par exemple, dans les Ardennes, 2 massifs sont suivis depuis 2014, avec les 3 types d'indicateurs de changement écologique. En 2016, on totalise donc 3 années de mesure : une première vision de l'état des populations sur ces massifs peut être établie.

L.Gérard - OCESC

L'OCESC est soutenu par l'Etat, l'interprofession France Bois Forêt, le Conseil régional de Champagne-Ardenne et le Conseil départemental des Ardennes

Hommage à Gilles Clémendot

Les pépiniéristes perdent l'un, sinon, leur meilleur technicien

Il aura consacré sa vie à la pépinière forestière, Gilles Clémendot a été foudroyé par la maladie à l'aube de sa retraite.

Son arrière-grand-père avait en 1829 créé les pépinières Clémendot et Gilles avait constitué la 4^{ème} génération, avant que la dure loi du marché ne le contraigne à éteindre l'entreprise, qui avait pourtant atteint des sommets en termes de production. Son crève-cœur !

Mais l'homme plein de ressources s'était alors associé à la famille Millon, toujours à Cheu, près de Saint Florentin, spécialisée dans la production de plants de peupliers, pour renaître de ses cendres. Et de quelle manière !

En une dizaine d'années, grâce à



Gilles Clémendot

son expertise, à son opiniâtreté, en complémentarité avec une équipe familiale resserrée, travailleuse et très dynamique, les pépinières Millon n'ont cessé de croître et de se développer. Allant jusqu'à devenir l'un des principaux producteurs de

plants forestiers en France et créer dernièrement un magnifique bâtiment tout en bois pour mieux pérenniser son développement. Gilles Clémendot n'en aura malheureusement que trop peu profité.

Ce grand gaillard au verbe haut possédait, outre son charisme, une technicité hors du commun qui faisait de son conseil une expertise. D'un abord rugueux, l'homme s'ouvrait dès lors que la confiance pouvait régner. Il fallait pour cela savoir partager ses valeurs, articulées autour du travail, de l'intégrité et de l'honnêteté.

La forêt perd l'un de ses plus grands serveurs, et probablement la profession dans son ensemble n'aura-t-elle pas su lui rendre l'hommage qu'il méritait.

C. Baudot

MARCHÉ DES FORÊTS

Marché des forêts

Pénurie de l'offre

Depuis 2010, l'engouement pour les forêts ne se dément pas : c'est à ce

point qu'aujourd'hui la demande excède très largement l'offre avec un effet de saturation. Le résultat est évident, les prix progressent fortement. Traditionnellement, les forêts changent de main par héritage, dans 75 % des cas. C'est un bien qui se transmet assez bien et les héritiers sont assez conservateurs, ce qui limite les ventes.

Les gens qui vendent leurs forêts sont

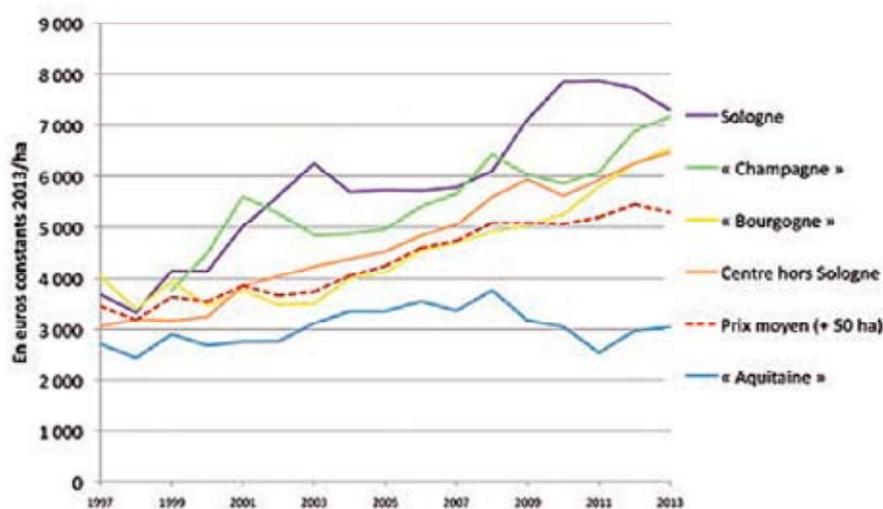
à 50 % des privés, souvent âgés. 85 % ont plus de 50 ans. 20 % ont plus de 80 ans.

Dans un contexte général où la fiscalité devient délicate, la forêt fait figure de privilégiée. Peu de produits de placement, y compris en matière agricole (vignes, terres) parviennent à rivaliser notamment en ce qui concerne les exonérations ISF et sur les transmissions.

Sachant par ailleurs que les forêts ne sont pas grevées de baux à long terme en contrepartie.

D'autres critères affolent le marché. Les cours du bois sont sur le plan général en hausse depuis quelques années. La matière première bois s'apprécie sous l'impulsion des proportions grandissantes utilisées dans la construction.

La demande augmente, l'offre faiblit et l'on craint déjà le « supply crisis » (crise de l'offre). Tout cela s'adosse à une demande croissante en bois énergie pour alimenter les chaufferies bois et les cogénération qui fleurissent partout en France. Tout cela, les investisseurs parti-



Évolution du prix des forêts de plus de 50 ha par région

culiers le voient bien, l'anticipent. C'est aussi le cas des fonds de placements, des institutionnels, des banques, qui après avoir largement vendu il y a 15 à 20 ans, repartent à l'achat.

Mais de toute évidence, ceux qui seront les plus agressifs bientôt sur le marché pour détenir la matière ce seront les industries du bois elles-mêmes.

En Suède, le Groupe « HOLMEN », 1,97 milliards d'euros de chiffre d'affaires et qui produit 2,8 millions de tonnes de papier par an, gère déjà 1 million d'hectares de forêts dans son pays sans compter ses investissements en Espagne et en Angleterre. En France, le Groupe MONNET-SEVE vient d'acheter 900 hectares à la SAFER. Ce n'est qu'un début.

En moyenne, 110 000 hectares de forêts s'échangent en France chaque année. Si l'offre n'évolue pas, et c'est peu probable, les prix vont aller grandissants. À en juger par le graphe ci-contre, la Champagne fait déjà partie des régions les plus chères (*Source Caisse des Dépôts et FN SAFER*).

C. Baudot



Élections 2017 des conseillers de CRPF

Les conseillers des Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), délégations régionales du Centre national de la propriété forestière (CNPF) ont été élus en 2011 pour 6 ans, les conseils de CRPF seront donc renouvelés en 2017.

Ces futurs conseils seront concernés par les nouvelles limites territoriales des régions. Ainsi, au plus tard le 1^{er} avril 2017, le CRPF de Champagne-Ardenne laissera la place au CRPF « Grand Est ».

Le Gouvernement a fixé les dates du scrutin en vue du renouvellement des conseillers de CRPF :

- ◆ le mardi 7 février 2017 pour les élections par les collèges départementaux des propriétaires forestiers ;
- ◆ le jeudi 9 mars 2017 pour les élections par les collèges régionaux des organisations professionnelles les plus représentatives de la forêt privée.

Les élections par le collège départemental des propriétaires forestiers

Le collège départemental

Il comprend les personnes physiques et les personnes morales (groupements forestiers, indivisions, sociétés ...) propriétaires, dans le département, de parcelles boisées classées au cadastre en nature de bois et forêts,

- ◆ gérées conformément à un document de gestion durable : plan

simple de gestion (PSG), règlement type de gestion (RTG) ou code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS),

- ◆ ou d'une surface totale d'au moins 4 hectares.

Ce collège élit les représentants des propriétaires forestiers pour les deux catégories suivantes :

- ◆ ceux qui disposent d'un plan simple de gestion agréé (PSG)
- ◆ et ceux dotés d'un autre document de gestion durable : adhésion au règlement type de gestion (RTG) ou code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

Les listes électorales

Le CRPF a établi les projets de listes électorales départementales. Tout propriétaire peut vérifier qu'il est bien inscrit sur la liste électorale en consultant le site internet du CNPF <http://www.cnpf.fr/elections-2017-576834.html> ou en se renseignant par téléphone auprès du CRPF - ☎ 03.26.65.18.25.

Ces projets de listes peuvent être rectifiés :

Ainsi, jusqu'au 30 juin 2016, tout propriétaire forestier qui sollicite :

- ◆ soit son inscription sur la liste électorale ou celle d'une personne morale ou d'une indivision,
- ◆ soit la mention de son nom sur la liste électorale en tant que représentant d'une personne morale dont il n'est pas le représentant légal,

adresse au CRPF par courrier une demande (modèle de demande disponible au CRPF) datée et signée ou par message électronique avec accusé de réception.

Après le 30 juin 2016, toute personne remplissant les conditions d'inscription sur la liste électorale ou habilitée à représenter une personne morale remplissant ces conditions dans le département peut faire une réclamation tendant à rectifier des erreurs ou omissions.

Avant le 30 septembre 2016, et après avoir répondu aux éventuelles réclamations, le CRPF établit les listes électorales départementales et les envoie au préfet et à la DRAAF. Avant le 30 octobre 2016, le préfet de région arrête les listes électorales de chaque département.

Le vote, exclusivement par correspondance

Avant le 10 janvier 2017, chaque électeur recevra par la poste les instruments de vote.

Tous les plis contenant les suffrages seront à envoyer au préfet de région au plus tard le 7 février 2017, avant minuit.

Le dépouillement des votes aura lieu dans les 2 jours suivant la date du scrutin, les résultats de l'élection seront donc disponibles au plus tard le vendredi 10 février 2017.

Ph.Juino

FOGEFOR du 2^{ème} semestre 2016

Les cycles FOGFOR sont des formations à la gestion forestière qui s'adressent aux propriétaires désireux de mieux connaître, protéger et valoriser leur patrimoine boisé. Ces formations, organisées sur plusieurs journées, allient des cours en salle et des exercices pratiques sur le terrain. Vous pouvez encore vous inscrire aux cycles FOGFOR du 2^e semestre 2016 en remplissant le coupon en bas de page.

Cycle de professionnalisation « Le renouvellement des peuplements forestiers, un enjeu d'avenir » - Aube / Haute-Marne

Profitez de ce FOGFOR, qui vous permettra d'améliorer vos connaissances sur les spécificités des régénérations naturelles et artificielles (plantations).

À l'occasion de cette formation, les thèmes suivants seront abordés :

- ◆ 02/09/2016 : Réussir sa régénération naturelle ;



Photo UFPCA

- ◆ 30/09/2016 : Réussir sa plantation ;
- ◆ 28/10/2016 : Protéger et entretenir ses jeunes peuplements ;
- ◆ 02/12/2016 : Dynamiser la croissance de ses jeunes peuplements.

Cycle de professionnalisation « Réussir sa commercialisation » - Marne

Profitez de ce FOGFOR, qui vous permettra d'apprendre sur la commercialisation de vos produits forestiers.

À l'occasion de cette formation, les thèmes suivants seront abordés (attention : journées du jeudi !)

- ◆ 15/09/2016 : Préparation d'une vente de bois ;
- ◆ 13/10/2016 : Exploitation, classement et transformation des bois feuillus ;
- ◆ 17/11/2016 : Exploitation, classement et transformation des bois résineux ;
- ◆ 15/12/2016 : Exploitation, classement et transformation des bois de peupliers.

Cycle de perfectionnement « Vers une gestion plus dynamique de son patrimoine » - Aube

Profitez de ce FOGFOR, qui vous permettra d'apprendre les actions à entreprendre pour dynamiser vos peuplements.

À l'occasion de cette formation, les thèmes suivants seront abordés :

- ◆ 23/09/2016 : Les résineux, voie d'avenir de nos forêts ;
- ◆ 07/10/2016 : Produire de la biomasse en plus du bois d'œuvre ;
- ◆ 25/11/2016 : Dynamiser sa rentabilité en s'adaptant à la fiscalité ;
- ◆ 16/12/2016 : La desserte et le cloisonnement, les clés d'une bonne vente.

Cycle de base « Apprendre à gérer son patrimoine forestier » - Marne / Haute-Marne

Profitez de ce FOGFOR, qui vous permettra d'acquérir (sur 10 journées) les premières bases de la gestion sylvicole. Ce stage est ouvert en priorité aux sylviculteurs en herbe.

À l'occasion de cette formation, les thèmes suivants seront abordés :

- ◆ 09/12/2016 : Introduction du cycle / La forêt française ;
- ◆ 13/01/2017 : L'utilisation des bois ;
- ◆ 10/02/2017 : Les facteurs de production ;
- ◆ 10/03/2017 : Description des peuplements ;
- ◆ 07/04/2017 : Gestion et sylviculture (1/2) ;
- ◆ 12/05/2017 : Gestion et sylviculture (2/2) ;
- ◆ 16/06/2017 : Les documents de gestion durable ;
- ◆ 08/09/2017 : LA conduite des jeunes peuplements ;
- ◆ 13/10/2017 : La commercialisation des bois ;
- ◆ 10/11/2017 : Fiscalité et santé des forêts ;

N'hésitez pas à vous inscrire en renvoyant le coupon de préinscription ci-dessous (ou sa photocopie) avant le 14 août 2016 à l'adresse suivante :

UFPCA – MRFB – Complexe agricole du Mont Bernard – Route de Suippes – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE. (Contact pour tout renseignement : 03 26 65 75 01).

OUI *, je souhaite m'inscrire au(x) stage(s) FOGFOR 2016 suivant(s) :

- Cycle de professionnalisation (Aube/Haute-Marne) : le renouvellement des peuplements.
- Cycle de professionnalisation (Marne) : Réussir sa commercialisation.
- Cycle de perfectionnement (Aube) :
Vers une gestion plus dynamique de son patrimoine.
- Cycle de base (Marne/Haute-Marne) : Apprendre à gérer son patrimoine forestier.

Mme M. Nom : Prénom :

Adresse :

.....Téléphone :Email :@.....

(* Le montant de l'inscription à un Fogeфор de professionnalisation ou à un Fogeфор de perfectionnement est de 100 €. Pour un cycle de base de 10 journées, compter 200 € de frais d'inscription. Un chèque vous sera demandé lors de votre inscription définitive).

À, le Signature :





Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne la gestion forestière soumise à un régime spécial

Dans la zone d'étude de cœur (ZEC) du Parc national, un régime transitoire d'autorisation spéciale (RTAS) va s'appliquer pendant environ 2 ans. Ce régime concernera tous types de travaux ayant « pour effet de modifier l'état des lieux ou l'aspect des espaces en cause » (cf articles L.331-6 et R.331-6 du code de l'environnement). À noter toutefois que le périmètre de la ZEC n'est pas encore officiellement défini à ce jour.

La délivrance des demandes d'autorisation spéciale sera axée sur la préservation des enjeux du territoire définis par le GIP du Parc national et ne concernera que les travaux susceptibles d'avoir un réel impact. Les travaux d'entretien normal sont ainsi exclus de ce régime transitoire.

Les autorisations sont obligatoires puisque l'article R331-6 du code de l'environnement précise que « Le silence gardé par le préfet pendant plus de 5 mois sur la demande d'autorisation vaut décision de rejet ». L'avis du CSRPN est requis préalablement à la délivrance de l'autorisation.

Pour les forêts privées qui seront situées dans la ZEC, la gestion forestière sera fortement concernée par le RTAS : coupes, plantations en forêt et hors forêt, défrichements, desserte forestière, création d'enclos et de cultures à gibier.

Coupes forestières et boisements en forêt

Ne sont pas concernées :

Les coupes de régénération naturelle, les coupes d'éclaircie, les coupes en futaie irrégulière, les coupes partielles de taillis simple, les coupes de taillis-sous-futaie et les coupes sanitaires.

Sont concernées :

- ◆ Forêt dotée d'un document de gestion approuvé : les coupes rases d'une surface supérieure à 4 hectares (ha) ou supérieure à 2 ha dans des pentes de plus de 30 % ou en rebord de plateau.
- ◆ Forêt sans document de gestion : Les coupes rases d'une surface supérieure à 0,5 ha et les coupes prélevant plus de 75 % du volume de la futaie et d'une surface supérieure à 0,5 ha.

Comme pour tous les autres types de travaux, des prescriptions peuvent être associées à l'autorisation, par exemple :

- ◆ Paysage : contour de la coupe et maintien d'un écran visuel, îlots paysagers, gestion des lisières, mélange feuillus-résineux lors de plantations...
- ◆ Habitats, espèces : traitement des rémanents de coupe, maintien de bandes de 10 m en bordure de cours d'eau, analyse des incidences sur l'environnement proche (dont stockage et entretien des engins),

prise en compte des zones humides, préservation des arbres ou des peuplements de qualité biologique remarquable...
◆ Vestiges archéologiques : modalités pour leur préservation.

- ◆ Essences forestières pour la plantation réalisée suite à une coupe rase : autorisation pour les essences forestières du catalogue de stations forestières « Les plateaux calcaires de Champagne-Ardenne, du Nord et de l'Est de la Bourgogne ».

Plantation hors forêt

Sont concernées :

Les plantations d'une surface supérieure à 4 ha ou supérieure à 2 ha dans des pentes de plus de 30 % ou en rebord de plateau.

Défrichement

Sont concernés :

Tout défrichement soumis à autorisation au titre du code forestier et les défrichements de plus de 0,5 ha dans les massifs privés de moins de 4 ha.

Création de desserte forestière

Ne sont pas concernés :

Les travaux de réfection et d'entretien des voiries et plates-formes existantes.

Sont concernés :

Les travaux de création ou modification d'emprise de routes, de pistes forestières, de place de dépôt ou de retournement, nécessitant un terrassement ou un dessouchage.

Travaux liés à l'activité cynégétique

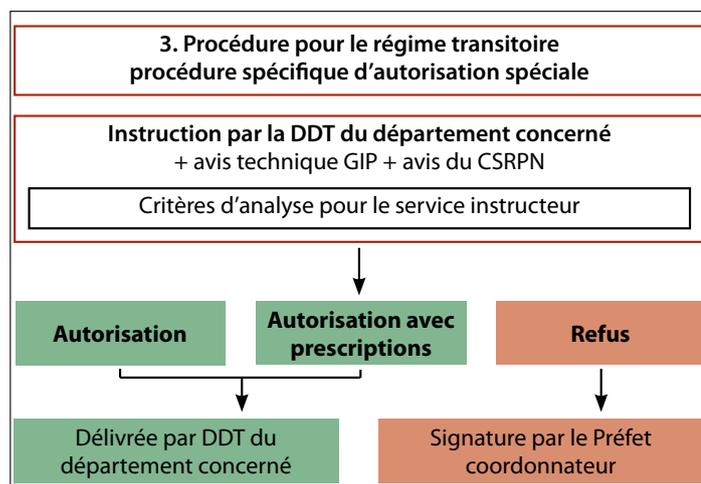
Ne sont pas concernés :

Les en grillages permettant la protection des régénérations forestières.

Sont concernés :

Les créations de culture et d'enclos à gibiers, quelle que soit leur surface.

De plus amples renseignements sur cette procédure pourront vous être donnés par la DDT de la Haute-Marne.



Ph.Juino



Bilan de la collecte « 20 ans / 20 tonnes » le 20 mai 2016

Objectif atteint : Réunir les contributeurs de la collecte de bouchons de liège usagés à l'occasion de la signature d'un partenariat lors de la Semaine de la Nature 2016.

La collecte de bouchons en Champagne-Ardenne, c'est :

- ◆ Un projet économique, social et environnemental, qui implique des partenariats multiples allant parfois au-delà du territoire champardennais (PEFC Corse, Sud-ouest, Sud et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont participé à l'édition d'un article national diffusé à 7 000 exemplaires),
- ◆ La sensibilisation du grand public pour une ressource renouvelable, écologique et naturelle... mais rare !
- ◆ En 2015, au niveau national, l'Union Touristique les Amis de la Nature (UTAN) et ses partenaires ont collecté 26 tonnes de bouchons dont 12 tonnes en Champagne-Ardenne ! Depuis 20 ans, 574 tonnes ont été collectées (soit 143 millions de bouchons, ou 128 camions de 20 tonnes).

Rappel du concept du challenge « 20 ans / 20 tonnes »

L'UTAN, association représentant les usagers de la forêt au sein de PEFC, a initié en 1995 le projet de collecte des bouchons en liège afin que ceux-ci soient transformés et recyclés. L'UTAN comptait sur l'année 2015, pour les 20 ans de la collecte, rassembler en Champagne-Ardenne 20 tonnes de bouchons en liège pour permettre leur recyclage en France (opération 20 ans/20 tonnes). Le liège, matière première naturelle et écologique, peut être revalorisé sous forme de granulats pour divers matériaux : isolant acoustique et thermique, planchers... Produit à partir du Chêne liège présent sur le pourtour méditerranéen, ce matériau durable est récolté tous les 10 à 12 ans. En France, on compte plus de 5 000 ha de suberaies certifiées PEFC.



Photo de groupe devant les 82 sacs de 15 kg de la collecte de PEFC

La Champagne-Ardenne n'est pas un territoire producteur de liège, mais les Champardennais en consomment beaucoup pour sceller leur élixir local, le champagne !

Désormais connue et reconnue pour ses missions de promotion de la gestion durable des forêts, de certification des entreprises de la filière forêt-bois, de promotion de la consommation responsable des produits bois, PEFC Champagne Ardenne a promu la collecte lors de différents événementiels et a permis la mise en contact de collecteurs bénévoles isolés (Village Musée du Der, association Les Bouchons d'Amour, champagne Alain Guillaume, association Amis des Enfants du Monde) avec le réseau de collecte existant.

Vendredi 20 mai, dès 11h30, étaient rassemblés à la Maison de la forêt et du bois une grande partie des collecteurs de bouchons ainsi que les partenaires du défi « 20 ans / 20 tonnes ». À cette occasion, PEFC Champagne-Ardenne a présenté le lien entre les suberaies des forêts du sud de la France et le territoire de la collecte. Puis, M. Pascal Leblanc, Président de l'UTAN, et Mme Rincant ont rappelé les chiffres de la collecte et son historique depuis 1995. Mme Elsa Noharet, qui représentait la

Jeune Chambre Economique d'Epernay, a présenté l'action « Bouchons-nous pour la planète ! » ainsi que l'ESAT Les Ateliers de la Vallée à Mardeuil, qui emploie des travailleurs pour trier les bouchons. Les collectes de liège ont pour but d'organiser une filière pérenne de recyclage des bouchons en liège usagés, dans un souci de respect des piliers du développement durable : environnemental (en recyclant une matière naturelle), social (en créant des partenariats) et économique (en permettant l'emploi de travailleurs en région).

Les Présidents des 3 établissements partenaires ont signé une convention de partenariat pour la récolte et le tri des bouchons, puis les 1 230 kg collectés ont été chargés pour être transportés vers Mardeuil (51). Une petite collation a clos l'opération dans la joie et la bonne humeur.

Souhaitons que de tels projets continuent d'être mis en avant grâce au dynamisme de bénévoles motivés !

La collecte de bouchons de liège en Champagne-Ardenne se poursuit tout au long de l'année (http://amisnature-chalons51.fr/lieux_de_collecte.html)

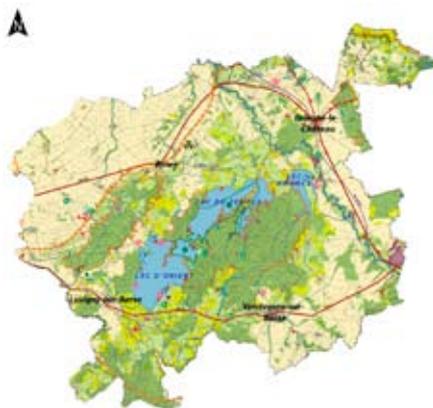
H.Feuilly
PEFC Champagne-Ardenne



Un projet de Charte Forestière de Territoire pour le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

Pour rappel la Charte Forestière de Territoire (CFT), instaurée par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001, est un plan d'action pour la forêt élaboré après un diagnostic précis du territoire et qui se traduit par une démarche concertée pour la gestion multifonctionnelle des forêts et la dynamisation d'une filière locale. C'est un outil de nature contractuelle (engagement volontaire et non imposé), mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et des élus.

Le territoire de la Forêt d'Orient dispose d'une vaste forêt aux multiples atouts et de grande valeur patrimoniale et écologique. Le Parc naturel régional (PNR) a pour projet d'établir une stratégie locale de dé-



Source : PNRFO - juillet 2011

veloppement forestier aussi s'est il tourné vers la CFT.

Afin de connaître les souhaits et avis de tous les acteurs locaux de la filière forêt-bois, mais aussi du grand public usager de la Forêt d'Orient, le PNR a réalisé une enquête sur ce projet de CFT. Cette enquête a déjà

donné des résultats intéressants mais il conviendrait de l'étoffer par un plus grand nombre de réponses. Si vous êtes concerné, à un titre ou un autre, par le territoire du PNR de la Forêt d'Orient n'hésitez pas à donner votre avis. Il n'est pas trop tard.

Pour cela contactez, Thierry Tournebize - ☎ 03 25 40 04 17 directeur.adjoint@pnrfo.org, ou Valentine Tacussel - ☎ 03 25 40 04 12 stagiairecft@pnrfo.org

Vous pouvez aussi répondre directement à l'enquête en ouvrant le lien suivant du site de PNR de la Forêt d'Orient : <http://www.pnr-forêt-orient.fr/fr/content/une-strategie-parc-naturel-regional-de-la-forêt-dorient>

DYNAMIC Bois 2016 la filière forêt-bois régionale a déposé un projet

Pour favoriser la transition énergétique et le développement d'une économie « bas carbone » répondant aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, le ministère de l'Environnement avec l'ADEME a lancé en 2016 une nouvelle édition de l'appel à manifestation d'intérêt DYNAMIC Bois.

Initié en 2015, en application du contrat stratégique de la filière bois, DYNAMIC Bois a pour objectif de mobiliser davantage de biomasse en France en favorisant notamment l'exploitation des forêts privées.

Dans ce cadre, les acteurs de la filière forêt-bois champardennaise ont déposé un projet global sous l'égide de l'interprofession Valeur Bois. Les partenaires du projet représentent une bonne image de la filière puisqu'ils sont issus de la forêt pu-

blique (ONF, communes forestières) de la forêt privée (CRPF, coopératives forestières, ...), de la recherche (FCBA) et du monde de l'entreprise. Ce projet, dénommé MACOBOIS, devrait permettre sur 3 ans la mobilisation de 201 000 m³ de bois supplémentaire grâce à des travaux d'investissements forestiers (travaux d'amélioration et de plantation) sur 1 000 hectares, grâce à l'animation auprès des propriétaires de forêts publiques et privées et grâce à des chantiers pilotes.

Les investissements matériels prévus permettront également d'améliorer le stockage de bois en forêt grâce à la création de places de dépôt et le stockage de plaquettes forestières par la création de hangars. Le projet concerne plusieurs territoires de Champagne-Ardenne : PNR des Ardennes, Argonne ardennaise



Photo M. Françoise Grillot © CRPF Lorraine-Alsace CNPF

et champenoise, PNR de la Montagne de Reims et Pays d'Epervain, Terre de Champagne, Pays d'Othe et d'Armance, Pays du Der, Amance-Apance-Bassigny.

Le dossier a été déposé en mai 2016, la sélection par l'ADEME et les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement se fera en juillet et si le projet est retenu, l'opération débutera au 4^{ème} trimestre 2016.



12^{ème} journée de la forêt privée



**Samedi 17 septembre 2016
de 8 h 15 à 17 h 30**

à Colmar (Haut-Rhin)

« Les sylviculteurs privés : acteurs engagés de la filière bois et de la nature »
Venez en bus ! (voir coupon ci-dessous). Il y aura un bus spécial pour les champardennais (voir coupon ci-contre).

PROGRAMME (prévisionnel)

- dès 8 h 15 Rendez-vous à Colmar Expo ou aux points-rencontres des bus qui partent directement en forêt
Pour ceux qui viennent en voiture : stationnement sur le parking près de l'entrée Espace Congrès - Hall 1.
- 8 h 45 Café d'accueil, à l'Espace Congrès - ou en arrivant en forêt.
- 11 h 40 En bus, visite de sites illustrant la place et le rôle important des forestiers, entre filière bois et nature (chaque bus visitera deux sites - parcelles forestières, scieries, unités industrielles, chaufferies,...).
- 12 h 00 Retour en bus vers Colmar Expo - Déjeuner (réservation du repas à effectuer sur le coupon réponse ci-dessous).
- 14 h 00 Après-midi en salle, animé par **M. Patrice COSTA**, grand reporter à « L'Est Républicain ».
Interventions de **Mme Véronique BORZEIX** (sous-directrice Filières forêt-bois - Ministère de l'agriculture), de **M. Antoine d'AMECOURT** (président de Forestiers Privés de France et du CNPF), et de **M. Jean MAEGEY**, président de FIBOIS Alsace.
Échanges avec la salle.
Interventions de **Mme Corinne LEPAGE**, ancienne Ministre et ancienne eurodéputée, « grand témoin » de cette journée et de **M. Philippe RICHERT**, président de la Région Grand-Est et d'un représentant de l'État.
- 16 h 40 Conclusion par **M. Henri PLAUCHE GILLON**, président de l'Union Forestière de l'Est.
- 17 h 00 Rafrâichissement puis séparation et départ des bus.

Inscription à retourner - avec le montant de votre participation de 30 €/personne - avant le 15 août
Elle ne sera pas reconfirmée

JOURNÉE DE LA FORÊT PRIVÉE

À retourner avant le 15 août 2016 à : UNION FORESTIERE DE L'EST - 11 rue de la Commanderie - 54000 NANCY

OUI *, je souhaite m'inscrire pour le bus :

- 1 - Metz Sémécourt, départ à 6 h 00 sur le parking Auchan station service. 2 - Bar-le-Duc, départ à 6 h 20 sur le parking Auchan.

Mme M. Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone portable : Email :@.....

participera à la JOURNÉE DE LA FORÊT PRIVÉE le samedi 17 septembre 2016 dans le Haut-Rhin.

sera accompagné(e) de personne(s). demande la réservation de repas.

règle les frais de participation : 30 €/personne x = €. et joint un chèque à l'ordre de « Union Forestière de l'Est ».

regrette de ne pouvoir assister à cette journée.

En cas de désistement intervenant moins de 15 jours avant la date de la réunion, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Week-end « Champardennais » de la forêt privée en Alsace

L'UFPCA (Union de la forêt privée de Champagne-Ardenne) propose un déplacement sur 2 jours à l'occasion de la 12^{ème} Journée de la forêt privée organisée à Colmar (Haut-Rhin).

Dans un souci de confort et sur demande de plusieurs stagiaires de FOGEFOR, l'UFPCA propose un programme élargi aux propriétaires de Champagne-Ardenne (les 16 et 17/09/2016).

OUI *, je souhaite m'inscrire pour le trajet du «Bus 10» proposé par l'UFPCA (départ le vendredi 16/09/2016 et retour le 17/09/2016).

Mme M. Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone portable (obligatoire, svp) : Email :@.....

Date	Horaires	Thème de la formation	Option retenue		Montant à joindre à l'inscription
Vendredi 16 septembre 2016	7h00 à 12h00	Trajet de Reims à Baccarat avec prises en charge :	Où souhaitez-vous que le bus vous récupère ?		*
		<ul style="list-style-type: none"> • Reims (51) (lieu à définir) • Châlons-en-Champagne (51) (Complexe Agricole du Mont Bernard) • Vitry-le-François (51) (Gare) • Saint-Dizier (52) (Gare) • Bar-le-Duc (55) (lieu à définir) 	<input type="checkbox"/> Reims <input type="checkbox"/> Châlons-en-Champagne <input type="checkbox"/> Vitry-le-François <input type="checkbox"/> Saint-Dizier <input type="checkbox"/> Bar-le-Duc		
	12h00	Déjeuner vers Urmatt (67)	OUI		30€
	14h30 à 17h30	Visite de la scierie SIAT-BRAÛN à Urmatt (67)	OUI		-
	17h30 à 18h30	Trajet Urmatt (67) - Strasbourg (67)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	*
	20h00	Restaurant l'Ancienne Douane (5 rue de la Douane)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	30€
	22h00	Retour à l'Hôtel (Résidence Cerise Strasbourg - 6 rue Job)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	50€
Samedi 17 septembre 2016	9h-12h	Programme commun de la 12 ^{ème} journée de la forêt privée	OUI		30€
	12h-14h		OUI		
	14h-17h		OUI		
	17h-22h	Retour en bus par les étapes de la veille	OUI		*

(*) **Pris en charge par l'UFPCA.**

Pour faciliter l'organisation du « Bus 10 », merci de vous inscrire en renvoyant ce coupon accompagné de votre règlement (selon les options retenues : de 60 à 140 €) à l'ordre de « UFPCA » à cette adresse :

UFPCA - Maison Régionale de la Forêt et du Bois - Complexe Agricole du Mont Bernard - Route de Suippes - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
 (Contact et informations : 03.26.65.75.01) - Inscriptions limitées à 60 personnes

Réponse fortement souhaitée avant le 1^{er} juillet 2016. Une confirmation vous sera renvoyée courant juillet

L'UFPCA pour l'organisation de la visite de SIAT-BRAÛN, bénéficie du soutien de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.



Peau neuve à la Maison Régionale de la Forêt et du Bois

L'entrée de la maison régionale de la forêt et du bois de Châlons-en-Champagne a récemment reçu un nouveau parement bois : du peuplier local traité par haute température (THT) et posé à claire-voie.

Cette opération a pu être réalisée suite aux actions de promotion du bois dans la construction, des bois THT et du peuplier réalisées par Manon Lonjon, prescriptrice bois à Valeur bois. Le choix du nouveau parement bois s'est imposé naturellement : du peuplier local THT. L'entreprise qui a fourni le bardage THT est BMT production, située à Ville-sous-la-Ferté (Aube) et les Ateliers Valentin, de Courteranges (Aube), ont posé ce

nouveau parement. Les membres du GIP (structure juridique qui gère le bâtiment) et son président Laurent Collignon ont tenu à mettre en avant les savoir-faire des entreprises champardennaises et une essence de bois du territoire Champagne-Ardenne qui est le peuplier et qui convient parfaitement à un bardage extérieur. Ce traitement THT permet de conférer au bois une durabilité accrue en modifiant ses propriétés physiques et chimiques, améliore la stabilité dimensionnelle et permet d'obtenir un vieillissement homogène. Mais surtout le bois THT agit pour l'environnement, le bois reste naturel et recyclable, car aucun additif



Entrée de la Maison Régionale de la Forêt et du Bois

n'est incorporé. Par ailleurs, il permet la valorisation de nombreuses essences locales et limite donc les émissions de CO₂ liées au transport. L'esthétique de ce bardage de qualité est aujourd'hui appréciée par le grand public et par tous les visiteurs professionnels qui viennent à la MRFB.

Pour toute information complémentaire, contacter Manon Lonjon : 03.26.26.82.68 manon.lonjon@valeur-bois.com

Déclaration fiscale

Vous êtes propriétaire forestier, redevable de l'ISF et votre forêt est gérée conformément à un Plan Simple de Gestion ?

Il vous faut transmettre à la DDT tous les 10 ans (cette année, avant le 30 juin 2016) un bilan de la gestion mise en œuvre dans votre propriété, en plus du certificat à demander à la DDT tous les 10 ans. L'administration pourra vérifier que vous avez bien réalisé les coupes et travaux programmés dans votre Plan Simple de Gestion. Dans le cas contraire, un remboursement des avantages fiscaux accordés pourrait être exigé.

Avez-vous réalisé une estimation de votre patrimoine ?

Si oui, êtes-vous au-delà du seuil de 1,3 millions d'euros ? Avez-vous réalisé une déclaration ISF ? Si vous avez répondu positivement à ces 2 questions, tout va bien ; si par contre vous n'avez pas fait de déclaration alors que vous êtes imposables, vous prenez de gros risques, en effet le fisc peut remonter jusqu'à 6 ans en arrière. Le relevé peut alors être élevé.

Les taux de TVA

Attention, des informations contradictoires circulent sur les taux de TVA qui seraient passés à 20 %. Ce n'est vrai que pour les propriétaires assujettis à la TVA et qui doivent désormais facturer les ventes de bois

au taux de 20 %. Seul le bois énergie reste à 10 %. Mais pour l'immense majorité des propriétaires qui sont au remboursement forfaitaire les taux ne changent pas. Donc prudence sur les facturations de travaux forestiers qui doivent rester à 10 % si le propriétaire possède bien son numéro SIREN obtenu auprès du centre de formalité des entreprises de la chambre départementale d'agriculture.

Redécouvrez l'arbre en 105 idées reçues



Cet ouvrage riche en surprises vous permettra de découvrir ce que vous n'auriez jamais cru ne pas savoir sur l'arbre. Avec une grande clarté, Christophe Drénou accompagne son lecteur dans le décryptage de plus de 100 idées reçues, vers des réalités plus complexes. Chaque idée reçue est déconstruite avec des arguments scientifiques et des sources fiables qui permettent d'aller plus loin dans la connaissance de l'arbre.

L'ouvrage se présente sous forme d'un abécédaire de mots-clés auxquels se rattachent une ou plusieurs idées reçues. Une recherche par thème, par nom commun et par nom d'arbre est également possible

grâce aux index. Un QCM (questionnaire à choix multiple) permet de tester ses connaissances et un jeu de 22 cartes aide à comprendre le développement et l'architecture de l'arbre.

Un ouvrage indispensable pour qui s'intéresse aux arbres !

L'arbre. Au-delà des idées reçues inaugure la collection « Au-delà des idées reçues » dont les prochains tomes traiteront des idées reçues sur la forêt, le bois, la sylviculture, les sols, la biodiversité, ... *256 pages + jeu de 22 cartes pour comprendre l'architecture de l'arbre, prix : 24,50 €.*

Formations dédiées à la truffe pour 2016 du CFPPA E. Pisani



- ◆ du 6 au 10 juin au CFPPA de Chaumont « Création et entretien d'une truffière ».
- ◆ du 10 au 13 octobre à la Maison des truffes et de la trufficulture à Boncourt/Meuse « La récolte de la truffe ».
- ◆ selon les dates des marchés à la Maison aux mille truffes et champignons à Marey-les-Fussey « Vente des truffes - contrôle des marchés ».

Pour tout renseignement, contactez Philippe Noroy - 03.25.30.29.90- philippe.noroy@educagri.fr

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée de la région Champagne-Ardenne

CRPF

✉ **MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard - Route de Suippes 51000 Châlons-en-Champagne**

☎ **03 26 65 18 25**

☎ **03 26 65 47 30**

✉ **champagneardenne@crpf.fr**

Sylvinfo est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, par l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne et par les Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Départementaux.

Crédits photos et illustrations : CRPF de Champagne-Ardenne, Syndicats départementaux

Directeur de la publication : Patrice BONHOMME

Directeur de la rédaction : Philippe JUINO

Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne à Épernay (51).

IMPRIMERIE
LE RÉVEIL DE LA MARNE

